



MAIRIE DE CANDÉS-SAINT-MARTIN

Téléphone : 02 47 95 90 61

Courriel : mairie.candes.st.martin@orange.fr



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Articles L2121-10 et R 2121-7 CGCT)

Le conseil municipal se réunira à la mairie le Mercredi 22 Novembre 2023 à 19 Heures 00.

Affiché, le 15 Novembre 2023

Le Maire,

Stéphan PINAUD



ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- 1/ RENOUVELLEMENT ASSURANCE STATUTAIRE CDG 37
- 2/ DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR ET CREATION DE POSTE D'AGENT RECENSEUR
- 3/ SPL-DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ RÉFÉRANT
- 4/ DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRANT DÉONTOLOGIE POUR LES ELUS LOCAUX
- 5/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 (Dépenses imprévues DTG)
- 6/ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
- 7/ DIA- BAR-IMMEUBLE ROBERT
- 8/ QUESTIONS DIVERSES

